

**MUNICIPALITÉ DE SAINT-GILBERT
MRC DE PORTNEUF
PROVINCE DU QUÉBEC**

PROCÈS-VERBAL de l'ajournement de la séance ordinaire du mois de décembre 2022 du conseil de la municipalité de Saint-Gilbert tenue le 19 décembre 2022 à 19h30 dans la salle du conseil municipal localisé au 110 rue Principale, Saint-Gilbert.

Présences :

Le maire	M. Daniel Perron
Les conseillers-ères	Mme Caroline Gignac, poste #1
	M. François Savard, poste #2
	M. Luc Gignac, poste #3
	M. Raymond Groleau, poste #4
	Mme Huguette Chalifour, poste #5
	M. David Charbonneau, poste #6

M. Christian Fontaine, directeur général et greffier-trésorier, assiste à la séance.

230-12-22 **OUVERTURE DE LA SÉANCE**

Après constatation du quorum, sur proposition de Mme Huguette Chalifour, conseillère au poste numéro 5, la présente séance d'ajournement de la séance ordinaire du 19 décembre 2022 est déclarée ouverte sous la présidence de M. Daniel Perron, maire. Il est 19h31.

231-12-22 **LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Il est proposé par Mme Huguette Chalifour,
Et il est résolu unanimement :

QUE l'ordre du jour soit adopté avec l'ajout au point numéro 8 de l'ordre du jour et intitulé « Affaires nouvelles » les items suivants :

- a) Travaux de drainage et ponceau du chemin Cauchon
- b) Félicitations à M. Luc Gignac pour ses 20 années d'implication au sein du conseil municipal de Saint-Gilbert

Et de laisser le point numéro 8 intitulé « Affaires nouvelles » ouvert tout au long de la présente séance.

PREMIÈRE PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune question

232-12-22 **APPROBATION DU DEVIS DE RESURFAÇAGE DE LA ROUTE DU MOULIN ET
AUTORISATION DE LANCEMENT DE L'APPEL D'OFFRES**

CONSIDÉRANT QUE le 4 octobre 2022 par sa résolution numéro 174-10-22, le conseil municipal octroyait à Arpo groupe conseil, 580 route des Rivières, local 105, Lévis, Québec, G7A 2T6, le contrat de service pour la réalisation des plans et devis pour appel d'offres, la surveillance bureau et de chantier relatif au pavage de la route du Moulin sur une distance de 3 kilomètres au prix de 18 200 \$ le tout plus amplement décrit à la proposition de service du 28 septembre 2022 ;

CONSIDÉRANT QUE Arpo groupe conseil vient de déposer à la municipalité le devis du projet intitulé « Resurfaçage de la route du Moulin » portant le numéro de dossier 022061-01, devis incluant des figures de localisation du projet et un avis d'appel d'offres à être publié le 9 janvier 2023 ;

CONSIDÉRANT QUE Arpo groupe conseil déposait à la municipalité le 12 décembre 2022 une estimation préliminaire du projet intitulé « Resurfaçage de la route du Moulin » portant le numéro de dossier 022061-01 ;

Par conséquent,
Il est proposé par M. Luc Gignac,
Et il est résolu unanimement :

QUE soit approuvé le devis du projet intitulé « Resurfaçage de la route du Moulin » portant le numéro de dossier 022061-01 incluant des figures de localisation du projet et un avis d'appel d'offres à être publié le 9 janvier 2023, le tout réalisé par Arpo groupe conseil en décembre 2022 ;

QUE soit approuvée l'estimation préliminaire du projet intitulé « Resurfaçage de la route du Moulin » portant le numéro de dossier 022061-01 ;

QUE soit autorisé l'appel de proposition du projet intitulé « Resurfaçage de la route du Moulin » portant le numéro de dossier 022061-01 incluant des figures de localisation du projet et un avis d'appel d'offres à être publié le 9 janvier 2023 sur le site du Système électronique d'appel d'offres public du gouvernement du Québec (SEAO).

233-12-22

APPROBATION DE DÉPENSES ET DE PAIEMENT POUR L'ACTIVITÉ DE RÉCEPTION D'ADOPTION DU BUDGET DU 19 DÉCEMBRE 2022

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a planifié une réception qui suivra la séance d'adoption des prévisions budgétaires pour l'année financière 2023;

CONSIDÉRANT QUE M. Christian Fontaine, directeur général et greffier-trésorier a réalisé les achats relatifs à la tenue de l'activité de réception de Noël du conseil municipal qui suivra la séance d'adoption des prévisions budgétaires de l'année 2023 pour une somme de dépenses de 527.79 \$, somme qui pourra être réduite des crédits à obtenir des différents fournisseurs à la suite de l'événement;

Par conséquent,
Il est proposé par M. Raymond Groleau,
Et il est résolu unanimement :

QUE soit autorisé le remboursement des dépenses de M. Christian Fontaine, directeur général et greffier-trésorier, dépenses relatives aux achats relatifs à la tenue de l'activité de réception de Noël du conseil municipal suivant la séance d'adoption des prévisions budgétaires de l'année 2023 pour une somme maximale de dépenses de 527.79 \$,

QUE soit autorisé le versement du remboursement des dépenses de M. Christian Fontaine, directeur général et greffier-trésorier relatives aux achats nécessaires à la tenue de l'activité de réception de Noël du conseil municipal suivant la séance d'adoption des prévisions budgétaires de l'année 2023 d'une somme maximale de 527.79 \$.

234-12-22

VERSEMENT AU FONDS DÉDIÉ À LA CONSERVATION DE L'ÉGLISE

CONSIDÉRANT QUE par sa résolution numéro 67-04-19, le conseil créait le « Fonds municipal dédié à la préservation et à l'avenir de l'Église de Saint-Gilbert » ;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Saint-Gilbert désire poursuivre sa souscription à la protection et au maintien de son église dans son intégralité, de cet héritage commun majeur et très significatif pour sa communauté ;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a reçu au cours de la présente année des dons de 675 \$, de 725 \$ et de 625 \$ d'un contribuable à être versé au fonds de préservation de l'église;

Par conséquent,
Il est proposé par Mme Caroline Gignac,
Et il est résolu unanimement :

QUE soit ainsi versée la somme de 2 025 \$ au « Fonds municipal dédié à la préservation et à l'avenir de l'Église de Saint-Gilbert », somme correspondant au total des dons d'un contribuable versés à la municipalité au cours de l'année 2022 et demandant d'être versée dans le Fonds précité.

235-12-22

AUTORISATION DE PAIEMENT POUR LA FONDATION-ÉCOLE SECONDAIRE ST-MARC POUR LE GYMNASSE

CONSIDÉRANT QUE le Centre de services scolaire de Portneuf a demandé la participation financière des municipalités du secteur ouest de la MRC de Portneuf pour l'ajout d'un gymnase double à l'École secondaire Saint-Marc-des-Carières (ESSM), un investissement global de 4,5 M\$;

CONSIDÉRANT QUE le Centre de services scolaire de Portneuf a produit une demande d'aide financière de 3 M\$ au nouveau programme de Soutien aux infrastructures sportives, récréatives et d'enseignement supérieur du Gouvernement du Québec et que le milieu doit se mobiliser afin de compléter le montage financier du projet de gymnase;

CONSIDÉRANT QUE la réalisation de cette construction sportive moderne permettra aux étudiants de bénéficier de nombreuses plages horaires supplémentaires pour pratiquer de l'activité physique, répondant ainsi à un besoin déjà criant et toujours grandissant auprès de la clientèle étudiante de l'ESSM qui participe en grand nombre aux programmes du Zénith, Club sportif de l'école;

CONSIDÉRANT QUE cet ajout permettra d'offrir aux familles du secteur ouest un meilleur accès à des activités intérieures, contribuant ainsi au développement de saines habitudes de vie;

CONSIDÉRANT QUE les municipalités du secteur ouest sont sollicitées afin de s'engager pour un montant de 35 \$ *par personne* pour une période de cinq (5) ans, soit 459 620\$ (13 132 personnes en 2021);

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Saint-Gilbert s'est engagée par résolution de son conseil municipal numéro 190-12-21 à la planification d'un premier versement de 2 072 \$ à compter de l'exercice financier 2022;

Par conséquent,
Il est proposé par M. David Charbonneau,
Et il est résolu unanimement :

QUE soit autorisé le paiement de la somme de 2 072 \$ au Centre de services scolaire de Portneuf pour l'ajout d'un gymnase double à l'École secondaire Saint-Marc-des-Carières (ESSM), un investissement global de 4,5 M\$.

236-12-22

FÉLICITATIONS À M. LUC GIGNAC POUR SES 20 ANNÉES D'ENGAGEMENT AU SEIN DU CONSEIL MUNICIPAL

CONSIDÉRANT QUE pendant ses 20 années de vie municipale dont 12 années à titre de maire de la Municipalité de Saint-Gilbert, M. Luc Gignac a travaillé ardemment pendant toutes ces années au développement de notre milieu de vie, toujours en collaboration avec les autres élus, les employés, ainsi que les organismes et bénévoles de la municipalité de Saint-Gilbert ;

CONSIDÉRANT QUE tous ces projets ont été accomplis avec succès et que tous les Gilbertains et Gilbertaines peuvent être fiers et reconnaissants des résultats obtenus ;

Par conséquent,
Il est proposé par M. Raymond Groleau,
Et il est résolu unanimement :

QUE soit adressée une motion de remerciement, d'appréciation et de félicitations à M. Luc Gignac pour tout le travail accompli au sein du conseil municipal de Saint-Gilbert au cours de ses 20 années de vie publique.

DEUXIÈME PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune question.

237-12-22 FERMETURE DE LA SÉANCE

Il est proposé par Mme Huguette Chalifour,
Et il est résolu unanimement :

QUE la présente séance soit levée. Il est 20h09.

Daniel Perron,
Maire

Christian Fontaine,
Directeur général et greffier-trésorier